



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 7 de l'ordre du jour	IOPC/NOV20/7/2	
Date	24 juillet 2020	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A25	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC74	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA17	●

SERVICES D'INFORMATION

Note du Secrétariat

Résumé:

Depuis les sessions d'octobre 2019 des organes directeurs, dans le cadre de son engagement à mieux faire connaître le régime international de responsabilité et d'indemnisation et à améliorer sa collaboration avec tous les États Membres, le Secrétariat a étudié comment l'Organisation pourrait élargir son audience en créant des possibilités d'information et de formation accessibles à distance. Par ailleurs, la demande à laquelle doivent répondre ces services à distance a inévitablement augmenté au cours des derniers mois à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19 et des restrictions qu'elle a entraînées sur les rassemblements de personnes et les voyages.

Le présent document énumère les options envisagées par le Secrétariat et les activités qu'il projette de mener en 2020 et 2021 à cet égard. Il rend également compte des nouveaux projets, des projets en cours et des projets futurs pour ce qui est du site Web et contient une mise à jour des publications les plus récentes ainsi que d'autres projets menés à bien ou en cours d'élaboration.

Mesures à prendre:

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Introduction

- 1.1 Dans le cadre de son engagement à mieux faire connaître le régime international de responsabilité et d'indemnisation et à améliorer sa collaboration avec tous les États Membres, le Secrétariat a étudié comment l'Organisation pourrait élargir son audience en créant des possibilités d'information et de formation accessibles à distance. La demande à laquelle doivent répondre ces services à distance a inévitablement augmenté au cours des derniers mois à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19, ce dont le Secrétariat a tenu compte dans sa planification. Le présent document énumère les options envisagées par le Secrétariat et les activités qu'il projette de mener en 2020 et 2021 à cet égard.
- 1.2 Le présent document rend également compte des faits nouveaux concernant le site Web des FIPOL (www.fipol.org) et les publications, ainsi que d'autres projets entrepris au cours de l'année.

2 Webinaires

- 2.1 L'une des options dont dispose l'Organisation pour fournir ses formations à une plus large audience et répondre à la demande accrue de services en ligne consiste à organiser une série de webinaires de brève durée portant sur les domaines clés de l'activité et du fonctionnement des FIPOL, comme par exemple le traitement des demandes d'indemnisation ou l'établissement de rapports sur les hydrocarbures et les contributions. Ces webinaires seraient ouverts à un nombre limité de participants à la fois et nécessiteraient la participation d'un seul membre du Secrétariat pour faire la présentation par le biais d'un lien Internet.

S'étant inscrits à l'avance, les participants suivraient la présentation et l'écouterait sur l'appareil de leur choix. Ils seraient en mesure de poser des questions par le biais de cet appareil, ces questions pouvant être traitées au cours de la présentation proprement dite, à la fin de la présentation au cours d'une séance réservée aux questions-réponses, ou faire l'objet d'un courrier électronique après la fin du webinaire.

- 2.2 Les Fonds disposent déjà de l'équipement nécessaire pour pouvoir organiser confortablement un webinaire de ce type et, ayant participé à des activités de formation en ligne organisées par d'autres organisations, comme par exemple les webinaires du Projet GI WACAF sur la préparation et la lutte en cas de déversements d'hydrocarbures en mer qui ont eu lieu en juillet 2020, ils ont acquis l'expérience de la présentation de ces activités en ligne. Le Secrétariat, qui prévoit d'organiser son premier webinaire en septembre, en informera les États Membres lorsque ses plans auront été confirmés.

3 Lecture en continu des présentations destinées à des groupes

- 3.1 En cas de présentations faites à l'intention d'un groupe de visiteurs, par exemple pour des groupes d'étudiants universitaires ou autres, il serait possible d'avoir accès à distance à l'évènement au moyen d'un lien Internet. La situation serait analogue à celle décrite au paragraphe 2.1, mais sous réserve de certaines conditions techniques et matérielles supplémentaires.
- 3.2 Malgré la possibilité d'assurer facilement ce type de lecture en continu, le Secrétariat a entrepris, pour en garantir la qualité, d'en étudier le coût et les exigences, notamment pour ce qui est de l'éclairage et du matériel de prise de vues, avant de s'engager à autoriser la lecture en continu des manifestations de ce type.

4 Accès à distance au cours de brève durée et au cours d'introduction

- 4.1 En réponse aux demandes de divers États Membres, le Secrétariat a également étudié la possibilité d'offrir un accès à distance au cours annuel de brève durée et au cours d'introduction proposés par les FIPOL, qui ont tous deux lieu à Londres.
- 4.2 Pour le cours de brève durée, qui dure une semaine, le lieu où il se déroule a son importance à la fois parce que c'est là que se trouve le siège du Secrétariat, mais aussi du fait que c'est là où se trouvent les autres parties prenantes qui font des présentations ou qui organisent au cours de la semaine des activités et des visites dans d'autres institutions pertinentes à Londres, sans lesquelles le cours perdrait beaucoup de son intérêt.
- 4.3 Le cours de brève durée sera organisé pour la dixième fois et continue d'attirer plus de monde qu'il ne peut en recevoir. Il est pourtant vrai que le coût et le temps investis dans un voyage au Royaume-Uni pour assister à ce cours pourraient fort bien empêcher un certain nombre de représentants des États de s'y rendre. Étant donné toutefois que les visites externes ont lieu le mardi et que les exercices pratiques interactifs ont lieu le vendredi, il ne serait possible d'assurer l'accès à distance que pendant trois des cinq jours de la durée du cours. Par ailleurs, en raison du nombre d'intervenants prévus chaque jour, le risque de panne technique ne peut pas être exclu, ce qui pourrait passablement perturber les participants sur place et rendre la connexion instable pour les participants à distance. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat estime qu'il ne sera pas possible d'offrir un accès à distance pour ce cours. À titre de remplacement, il envisage la possibilité d'organiser une autre version de ce cours dans un autre lieu afin de faciliter la participation d'autres États.
- 4.4 Afin que ce cours réponde aux mêmes normes que le cours organisé à Londres, il devra offrir un contenu, des intervenants et des activités de même niveau et de même diversité. Le Secrétariat a donc tenu une première série de discussions avec les organisateurs du cours de Londres afin de déterminer s'ils auraient les ressources disponibles ou des contacts disposés à contribuer au cours dans un autre lieu. Les résultats de ces discussions ont été positifs et le Secrétariat envisage de continuer à étudier les options possibles dans l'espoir de trouver en temps voulu un lieu et une date appropriés.

- 4.5 S'agissant du cours d'introduction, qui dure une demi-journée, il s'adresse spécifiquement aux nouveaux délégués et vise à les préparer peu de temps avant les réunions des FIPOL. Étant donné que ce cours est beaucoup plus bref que le cours de brève durée, qu'il se déroule dans un seul lieu et ne fait intervenir que des participants internes, une option pourrait consister à le rendre accessible à des participants à distance. L'un des principaux avantages qu'offrent aussi bien le cours de brève durée que le cours d'introduction est cependant d'être interactifs. Les participants posent de nombreuses questions pendant toute la durée de ces cours et prennent part à des exercices théoriques ou pratiques.
- 4.6 Une solution pourrait consister à mettre au point de brefs exercices interactifs en ligne à l'intention des usagers à distance, afin de leur permettre de partager la même expérience que les participants sur place. Ces exercices, qui pourraient porter sur les questions relatives à la soumission des demandes d'indemnisation et à l'établissement de rapports sur les hydrocarbures, seraient susceptibles d'être utilisées à diverses fins de formation et pourraient constituer une nouvelle rubrique sur le site Web des FIPOL.
- 4.7 Le Secrétariat étudiera plus avant la manière dont il pourrait s'assurer que les usagers à distance puissent bénéficier du cours d'introduction de la même manière que les participants sur place et il tiendra les délégations informées de faits nouveaux éventuels.

5 **Site Web**

Consultations du site Web

- 5.1 Entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020, le site Web des FIPOL a attiré quelque 22 000 visiteurs uniques, soit 42 000 sessions et 108 000 pages vues. Parmi ces visiteurs, 68 % ont consulté le site en anglais, 18 % en espagnol et 14 % en français.

Présence sur les réseaux sociaux

- 5.2 Les FIPOL ont continué d'utiliser activement leur compte Twitter en publiant des nouvelles et des informations pertinentes, en communiquant des faits et des chiffres clés concernant le régime de responsabilité et d'indemnisation et en publiant les billets importants d'autres organisations et du secteur. Ce compte contribue grandement aux efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la communication et accroître la sensibilisation aux travaux de l'Organisation. Pour en élargir encore la portée et pour se maintenir au courant de faits nouveaux éventuels, le Secrétariat a également établi des contacts sur LinkedIn. Les délégués assistant aux réunions des Fonds sont donc encouragés à suivre le compte [@IOPCFunds](#) sur Twitter ainsi que la page 'IOPC Funds' sur LinkedIn.

Courte vidéo de présentation

- 5.3 En mai 2018, le Secrétariat a diffusé une vidéo de présentation portant sur le rôle, la structure et les activités des FIPOL, ainsi qu'une vue d'ensemble du cadre juridique à l'origine du régime international de responsabilité et d'indemnisation. Cette vidéo, qui est disponible en anglais, en espagnol et en français, chaque version étant sous-titrée, peut être visionnée à la section 'À propos des FIPOL' du site Web et fournit une présentation générale à l'intention de toutes les personnes qui ne connaissent pas l'Organisation et ses travaux. Elle a été mise à jour en juillet 2020 afin d'y inclure les chiffres les plus récents et a également été divisée en divers chapitres qui ont récemment été ajoutés aux pages pertinentes du site Web, comme par exemple la page sur la soumission des rapports sur les hydrocarbures et les contributions et la page sur l'indemnisation.

Comptes auprès des Services documentaires

- 5.4 Malgré les divers avantages dont bénéficient les titulaires de comptes auprès des Services documentaires, notamment pour ce qui est de la notification de publication des documents de réunion et aux fins d'inscription aux réunions, de nombreux délégués aux réunions les plus récentes n'avaient pas encore ouvert un compte auprès des Services documentaires des FIPOL. Par ailleurs, seul un petit nombre de délégations a commencé à utiliser la possibilité d'enregistrement en ligne de leurs pouvoirs au moment de leur inscription, et certaines ne s'inscrivent pour les réunions qu'au moment de leur arrivée,

le matin même de l'ouverture de la réunion. Compte tenu du fait que les plans pour la prochaine réunion doivent être adaptés en fonction de l'évolution de la situation mondiale au vu de la pandémie de COVID-19, et que les procédures habituelles appliquées aux réunions des FIPOL devront certainement être modifiées, le Secrétariat communiquera des informations essentielles par le biais de la section des Services documentaires. Le Secrétariat prie donc instamment les délégués d'ouvrir un compte afin de ne manquer aucune mise à jour essentielle et ces derniers sont encouragés à utiliser le système en ligne afin de soumettre leurs pouvoirs. Toute information complémentaire concernant le format de la réunion et les changements importants apportés aux procédures fera l'objet d'un document distinct, le moment venu.

Projets en cours

- 5.5 Des profils détaillés de pays sont publiés à la section 'États Membres' du site Web. En Janvier 2016, la circulaire [IOPC/2016/Circ.2](#) a été publiée; elle invitait officiellement les États Membres à soumettre au Secrétariat, dès que possible, des copies de leur législation nationale pertinente pour que celles-ci puissent être incluses dans les profils de pays sous la forme de liens renvoyant aux pages pertinentes du site Web du gouvernement ou d'un fichier PDF. Ces documents sont diffusés dans leur langue originale à moins que l'État Membre concerné ne soit en mesure de les soumettre en anglais, en espagnol et/ou en français.
- 5.6 En date du 24 juillet 2020, les États ci-après avaient soumis au Secrétariat des copies de leur législation nationale.

Australie	France	Pays-Bas
Bahamas	Irlande	Philippines
Bulgarie	Italie	Pologne
Canada	Japon	République de Corée
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Mexique	Royaume-Uni
Danemark	Nicaragua	Turquie

- 5.7 Les informations fournies par ces États ont été rendues disponibles via leur profil de pays.

6 Publications

Publications récentes

- 6.1 Le Rapport annuel de 2019 a été publié en mars 2020. En janvier 2020, les états financiers du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire ont, pour la première fois, été publiés sous forme de publications en ligne, après avoir été établis en 2019 selon un format et une structure offrant une meilleure lisibilité et dans l'intérêt des parties prenantes des FIPOL qui s'intéressent particulièrement aux comptes vérifiés des Fonds.

Prochaines publications

- 6.2 Étant donné que le stock de Dossiers d'information relatifs aux demandes d'indemnisation est désormais épuisé, le Secrétariat se propose de le réimprimer avant la fin de l'année, en y incluant les éditions de 2019 du Manuel des demandes d'indemnisation, des Directives pour le secteur de la pêche et des Directives pour le secteur du tourisme, qui jusqu'ici n'étaient disponibles que sous format électronique.

7 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.